

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015

**Présents** : MM. MAILLARD – Mme MONARD – MM. CABOTSE – PERROT – Mmes BAROZET – ROZE – LANBER – Mme THIBEAULT – MM. EUVRARD – DAMIEN – GUENEAU – M. VULQUAIN

**Absente** : Mme FOURNIER

**Absents excusés** : M. LOUREIRO ayant donné pouvoir à M. CABOTSE ; Mme BLUGEOT ayant donné pouvoir à P. PERROT.

**Secrétaire de séance** : ML ROZE assistée par Mme BOUVOT – secrétaire de Mairie.

Modification de l'ordre du jour : branchement eau potable les Celliers (raccordement de la propriété SAVARD). Modification approuvée.

Lecture du compte rendu de la séance du 3 mars. Approbation à l'unanimité.

M. VULQUAIN Vincent demande la parole (ci-dessous texte envoyé par M. VULQUAIN pour reprise dans le compte-rendu :

« Je vous demande, Monsieur le Maire, le report du Conseil Municipal de ce jour pour les raisons suivantes. Alors que la tenue du Conseil était encore fixée au 1<sup>er</sup> avril, je vous ai réclamé par mail en date du 20 mars que soient joints à l'ordre du jour les différents documents budgétaires afin de les conseillers municipaux puissent en prendre connaissance assez tôt.

Une convocation pour la réunion budgétaire du 8 avril a été distribuée le vendredi 3 sans aucun document annexé. Je m'en suis étonné auprès de M. CABOTSE qui n'a rien répondu de précis sur le sujet. Dans les quelques échanges qui ont suivi mon mail du 20 mars vous vous êtes contenté de justifier le report du 1<sup>er</sup> avril au 8 par l'ignorance dans laquelle vous vous trouviez des dotations de l'Etat.

Mardi matin 7 avril à 9 h 22 très exactement un courrier électronique nous a été adressé depuis la mairie comportant en 6 pièces joints les documents budgétaires qui devront être examinés ce soir. Il est impossible d'étudier sérieusement un budget communal dans un laps de temps aussi réduit. Le Code Général des Collectivités Territoriales fixe un délai de 3 jours francs pour l'envoi des documents et convocation dans les communes de moins de 3500 habitants. Or là c'est du jour au lendemain. Sauf erreur de ma part la loi garantit aux conseillers comme à tout citoyen le droit de se faire communiquer les documents administratifs dans les délais légaux.

Si ce conseil se déroule dans les conditions où il a été convoqué, je considère qu'il ne sera pas conforme aux règles fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire, je vous demande donc le report du Conseil à une date ultérieure, ce qui est possible d'ici l'échéance du 15 avril, et la transmission des documents sous forme papier. Ceci afin de pouvoir travailler de façon satisfaisante dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

En cas de refus, je n'assisterai pas à cette réunion et entreprendrai les démarches indispensables pour obtenir le respect des règles de fonctionnement normal d'un Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire rappelle que délai a été respecté : les convocations ont été posées dans les boîtes aux lettres le vendredi 3 avril soit 4 jours francs avant la séance de vote du budget (le CGCT précise dans son article L2121-12 que « dans les communes de moins de 3500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion ». d'autre part, la commune d'Alise Ste Reine (- 3500 habitants) n'est pas soumise à l'obligation d'envoi de note explicative (article L2121-12 du CGCT). Le report de la présente réunion est refusé. M. VULQUAIN se lève et quitte la séance. Il ne prendra pas part aux différents votes à intervenir.

# MAIRIE – 21150 ALISE SAINTE REINE

---

Intervention de M. EUVRARD : déplore également la non communication des documents ; n'a pas le temps de les étudier. Il demande un examen plus approfondi des finances de la commune pour savoir où l'on va et connaître les marges de manœuvre. Nous sommes dans l'incertitude quant à l'avenir. Demande à ce qu'un vrai travail de fond soit réalisé compte tenu des incertitudes sur les dotations et les taxes et compte tenu également des travaux en cours et prévus ; il souhaite également le report du vote du budget.

Réponse de M. le Maire : l'engagement de l'opération « Cœur de Villages Plus » a été pris, à l'unanimité. L'opération doit être continuée et terminée. L'engagement pris en 2008 doit être tenu. Les services de la Mairie sont ouverts suffisamment souvent pour que quiconque puisse venir consulter les documents. M. le Maire signale également qu'il n'a pas l'intention de mettre des travaux en œuvre sans compter.

M. EUVRARD : souhaite un travail de la commission FINANCES tout au long de l'année et à long terme et non dans les derniers temps juste avant le vote du budget. Il semble que le budget ne soit pas présenté sous la forme requise par la loi.

Réponse : d'accord pour travailler en commission.

Mme ROZE : il ne sert à rien de faire des remarques au dernier moment ; il conviendrait d'anticiper.

Mme MONARD : regrette une telle attitude qui fait que les gens s'expriment au dernier moment.

M. MAILLARD : suite à la réunion de la commission FINANCES personne n'a été empêché de venir à la Mairie pour communication des documents. Certes les documents auraient pu être communiqués sans les chiffres exacts des dotations ; il a été préféré d'attendre pour respecter la sincérité des chiffres.

## FINANCES

(Monsieur le Maire quitte la séance ; Mme MONARD, adjointe, présente les comptes administratifs)

### **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2014 de la commune qui s'établit comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 302 554.74 € - Recettes : 392 701.74 € - Excédent 90 147.00 €

Investissement : Dépenses : 64 118.70 € - Recettes : 173 255.48 € - Excédent 109 136.78 €

### **COMPTE ADMINISTRATIF EAU & ASSAINISSEMENT 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2014 du service « Eau & Assainissement » qui s'établit comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 112 320.99 € - Recettes : 107 622.56 € - Déficit : 4 698.43 €

Investissement : Dépenses : 72 527.22 € - Recettes : 38 612.22 € - Déficit : 33 915.00 €

### **COMPTE DE GESTION COMMUNE 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2014 de la Commune tel que dressé par Mme la Receveuse Municipale.

### **COMPTE DE GESTION « EAU & ASSAINISSEMENT » 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2014 du service « Eau & Assainissement » tel que dressé par Mme la Receveuse Municipale.

### **FISCALITE DIRECTE LOCALE 2015**

Monsieur le Maire propose, suite à la réunion de la commission, une augmentation de 1 % de la fiscalité locale.

M. EUVRARD : plutôt favorable au 1% pour éviter de faire une trop forte hausse. Ne pas accumuler de retard.

M. DAMIEN est opposé à cette augmentation

# MAIRIE – 21150 ALISE SAINTE REINE

---

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et une opposition, vote ainsi qu'il suit le taux des taxes locales applicables pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 13.26 %
- Taxe sur le foncier bâti : 19.37 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 43.29 %
- C. F. E. : 17.75 %

Dit que le produit fiscal s'élève à 152 992 €. Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

## **SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que pour mener à bien les actions entreprises par la commune, et en particulier les travaux de réhabilitation du bâtiment communal, il convient de souscrire un emprunt d'un montant de 400 000 €. Quatre organismes bancaires ont été consultés selon les critères suivants :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe

Après avoir examiné les différentes propositions, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 400 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, au taux de 1.88 % sur une durée de 20 ans. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la souscription de cet emprunt et au déblocage des fonds.

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015**

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et une abstention, vote ainsi qu'il suit le budget primitif 2015 de la Commune :

Fonctionnement – Dépenses : 467 077.59 € - Recettes : 467 077.59 €

Investissement – Dépenses : 882 571.80 € - Recettes : 882 571.80 €

## **BUDGET PRIMITIF « EAU & ASSAINISSEMENT » 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit le budget primitif 2015 « Eau & Assainissement » :

Fonctionnement – Dépenses : 182 471.77 € - Recettes : 182 471.77 €

Investissement – Dépenses : 204 982.31 € - Recettes : 204 982.31 €

## **PERSONNEL**

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AGENT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Considérant que le contrat de travail de Mme CANTIN Nathalie – adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, arrive à terme le 1<sup>er</sup> mai 2015, considérant la délibération du 6 mars 2012 fixant l'échelon de la rémunération. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de travail de Mme CANTIN Nathalie pour une durée de 1 (une) année, soit du 2 mai 2015 au 1<sup>er</sup> mai 2016, au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe – indices de rémunération : IB 340 – IM 321. Charge Monsieur le Maire de la signature de toutes pièces relatives à cette affaire et d'effectuer toutes les démarches auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, en particulier pour la déclaration de vacance de poste.

### **CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT C. U. I. / C. A. E. – RECRUTEMENT A CE POSTE**

Considérant la charge de travail incombant actuellement à l'agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe employé à temps complet à la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au recrutement d'un agent contractuel :

# MAIRIE – 21150 ALISE SAINTE REINE

---

- Durée de travail : mi-temps (avec possibilité d'annualisation)
- Date souhaitée de début de contrat : 2 mai 2015
- Durée du contrat : 12 mois renouvelable avec période d'essai de 3 mois
- Type de contrat : contrat unique d'insertion ou contrat d'accompagnement dans l'emploi, aidé par l'Etat.

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement et à signer la convention à intervenir avec Pôle Emploi.

## TRAVAUX

### **POINT A TEMPS 2015**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'estimatif établi par les services du Conseil Départemental pour la réalisation du point à temps 2015 sur les voies communales et qui s'élève à la somme de 3 650.00 €. Charge Monsieur le Maire de la signature des documents pour la mise en œuvre de cette opération.

### **RÉNOVATION DES ESCALIERS MONTANT A LA STATUE DE VERGINGETORIX – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET D'ACT**

Les escaliers d'accès à la statue de Vercingétorix ont été réalisés en 1888 par les habitants avec des traverses SNCF. 100 ans plus tard, les marches sont partiellement ou totalement détruites rendant cet accès dangereux (risque de chute). Par conséquent, la commune a décidé de condamner ce passage en décembre 2014, pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, il s'avère que ces traverses contiennent de la créosote, substance cancérigène. Avec au moins 100 000 visiteurs par an au Mont Auxois, cet accès est nécessaire pour relier le village au plateau. Partie intégrante d'un des dix neuf sentiers de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine, et inscrit au P. D. I. P. R., ces escaliers participent au développement touristique de la commune et plus largement du « territoire d'Alésia ». Ainsi, l'inauguration prochaine de la statue (septembre 2015) impose une réalisation rapide des travaux et un effort financier supplémentaire pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'opération de rénovation des escaliers d'accès à la statue de Vercingétorix. Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée afin de retenir un prestataire. Sollicite l'attribution des subventions de l'Etat dans le cadre de la DETR. Sollicite l'attribution d'une subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine. Sollicite l'attribution des subventions du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre du Contrat AmbitionS Côte d'Or, fiche 4.3. Sollicite l'attribution d'une aide exceptionnelle de l'état au titre de la réserve parlementaire 2015. Dit que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice 2015. Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches et signatures pour la réalisation de cette opération.

### **BRANCHEMENT EAU POTABLE PROPRIÉTÉ SAVARD - LES CELLIERS**

Monsieur le Maire expose qu'une maison sera prochainement construite au hameau des Celliers et qu'il convient qu'elle soit desservie par le réseau public d'eau potable. Il rappelle également que la commune prend à sa charge le branchement (y compris collier, vanne et bouche à clé), le tuyau, le grillage avertisseur, la boîte à compteur, le compteur et la gaine de protection pour traversée de chaussée. Différentes entreprises ont été consultées et 3 ont remis une offre.

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de raccordement de la propriété SAVARD, au hameau des Celliers, à l'entreprise COLUSSI de Montbard. Dit que la commune prendra à sa charge les éléments suivants :

- dispositif de branchement y compris collier, vanne et bouche à clé
- fourniture et pose tuyaux PEHD diam 32
- grillage avertisseur

# MAIRIE – 21150 ALISE SAINTE REINE

---

- boîte à compteur incongelable  
- gaine de protection pour traversée de chaussée, pour un montant total de 757.50 € HT soit 909.00 € TTC. Dit que les travaux relatifs à la traversée de chaussée et le remblai sont à la charge du pétitionnaire. Charge Monsieur le Maire des démarches et signatures pour la réalisation de cette opération.

M. EUVRARD : en matière de raccordement en eau potable, qu'est ce qui est à la charge commune ?  
Réponse : vanne, bouche à clé, compteur.

## **TRAVAUX DE REHABILITATION DU BÂTIMENT COMMUNAL**

Les réunions chantier ont lieu le jeudi à 14 H 30. Un tiers du bâtiment est démonté. Actuellement passage des réseaux électrique et fibre optique. Les services du Conseil Départemental vont se rendre sur place pour déterminer l'implantation future de l'armoire pour fibre optique afin que les travaux futurs ne dénaturent pas les travaux préalablement effectués. L'entreprise GAUDRY ré interviendra en fin d'année pour la cour quand les gros travaux seront terminés.

Pour raisons de sécurité, l'arrêt des bus scolaires est provisoirement déplacé sur le parking, rue de l'Abreuvoir.

## **ANIMATIONS**

Inauguration de la statue Vercingétorix : Date prévue : 4 - 5 et 6 septembre. Réunion pour l'organisation le 15 avril avec les représentants des associations qui ont été conviés ; rien n'est encore formalisé.

M. EUVRARD : le terme inauguration semble inapproprié. Réponse : c'est le terme employé par le Conseil Départemental initiateur de la manifestation.

Participation des associations sous quelle forme ? Réponse : pour assurer l'animation.

14 juillet : Mme MONARD : l'idée est de reconquérir le plateau et d'assurer une présence à la statue avec buvette sur place et repas. Trouvé un groupe pour faire l'animation musicale avec la régie son de La Vapeur + feu d'artifice. Le souhait est de faire quelque chose de plus festif. Grouper les animations et éviter la dispersion des activités.

La Citerne Bleue : C'est une compagnie théâtrale qui sera en tournée dans la région et qui a sollicité la commune pour accueillir une représentation théâtrale les 18 ou 19 juillet prochains (pièce de Molière ou spectacle enfant - en cours de négociation). Lieu : cour de l'hôpital car plus pratique en cas de mauvais temps – repli salle St Jean.

Tractofolies 2016 : organisation Lions Club Montbard Alésia. Lieu : exposition sur parcours de santé. Terrains entre voie de chemin de fer et jusqu'au Chemin Vert : exposition de tracteurs. Démonstration de labour et buvettes. Champs droite en montant seront le théâtre d'évènements aériens. Particularité : les 57 communes seront prochainement sollicitées. Il est souhaité qu'un grand nombre de communes fabriquent un char : décor fabriqué par les associations. Public attendu 20 000 personnes. Les démarches pour mise à disposition des terrains sont en cours. A suivre.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Lettre de M. EUVRARD relative à la programmation des dates de réunions. Il souhaite afin qu'un calendrier soit établi. Les dates ont été fixées ensemble en fonction de l'établissement du budget.

# MAIRIE – 21150 ALISE SAINTE REINE

---

Futures dates proposées : 12 mai – 9 juin – 7 juillet – 8 septembre – 13 octobre – 10 novembre – 8 décembre ; ces dates sont proposées à titre indicatif.

Magazine Auxois Morvan : la commune a commandé un encart publicitaire dans le cadre de la page dédiée à l'office de tourisme de VENAREY-LES LAUMES – cet encart concernera la maison Jouard.

Travaux réseau eau pluviale rue Traversière : l'ordre de service a été donné pour début de travaux à compter du 15/04

Rue de la Brèche : travaux raccordement en gaz propriété PENASA

Plainte portée pour mur démonté - raison camion qui a bousculé toutes les dalles autour de la statue de Jeanne d'Arc.

Signalé à la Gendarmerie les faits relatifs aux nuisances causées par les chiens de M. GROS, au hameau des Celliers – reçu M. GROS à la Mairie pour en parler ; dit qu'il est en cours de fabrication d'un parc.

Lettre concernant les déjections canines : Le courrier a pour objectif de sensibiliser les propriétaires de chiens.

Brûlage : mise en garde.

Prochain Conseil Communautaire: mardi 14 avril à 18 H

Manifestations : Côte d'Or Tourisme organise, à la salle Félix Kir, une bourse d'échanges de documentation entre différents offices de tourisme de la région.

## M. EUVRARD :

\* Information : une voiture Skoda est stationnée depuis de longs mois sur le parking Creux Chapelet. Elle appartient à M. BONFILS qui est décédé ; son fils est hospitalisé. La voiture ne bouge pas ; voir ce qu'il convient de faire pour évacuer le véhicule.

\* rue du Miroir : problème de poubelles mal placées – voir pour en remettre en place.

## Demandes :

° réitère la proposition qu'il avait faite pour la plantation d'un arbre de la Paix pour commémoration de la fin de guerre 39-45 en collaboration avec le club des anciens – voir parrainage ? Voir opération à réaliser fin d'année.

° le théâtre des roches : les gens connaissent peu son histoire. Idée : plaque commémorative de l'abbé Jovignot à poser au théâtre. Réponse : Il sera prochainement fléché et indiqué sur les RIS.

Séance levée à 22 H 17